

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-06

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 14
Procurations : 3

REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier à 20 h 10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2018

Date d'affichage : 20/01/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Fanny KUHNT

Absents avec Procuration (3) :

Raphaël GENZ a donné procuration à Jacques VU-VAN

Camille Haumont a donné pouvoir à Alain Garnier

Eva Bieth a donné pouvoir à Marie-Cécile Rivière

La séance est ouverte à 20 H 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry Torrès est désigné pour remplir cette fonction.

**Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
21 décembre 2017**

Monsieur le Maire expose :

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 :

1. Approbation du P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2017
2. Création de postes
3. Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.
4. Tarification du déneigement chez les particuliers et autres interventions
5. Convention de déneigement et fauchage avec la Commune de Burret
6. Convention relative au marché de plein vent
7. Rémunération de la D.G.F.I.P.
8. Arbres menaçant de tomber sur la voie publique
9. Vente de lots de bois
10. Questions diverses

Le point 6 a été retiré de l'ordre du jour, car le travail préparatoire n'était pas finalisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :



- D'approuver le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017.

A Serres Sur Arget, le 26 janvier 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification